AR Prefecture

DELIBERATION DU CONSTIL MUNICIPAL 1043-214301624-20241204-DEL2024_101-DE DE LA COMMUNE DE RETQUENA C12/2024

Nº 2024/0101

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice : 22 Nombre de membres présents : 16 Nombre de procurations : Nombre d'absents :

Objet: Cimetières - Tarifs 2025

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs des trois cimetières applicables à compter du 1er janvier 2025.

TARIFS 2025	
Concessions	
Trentenaire	1 365€
Cinquantenaire	2 100€
Colombarium	
10 ans	300€
15 ans	500€
30 ans	700€
Cavurne	
10 ans	400€
15 ans	700€
30 ans	900€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs des trois cimetières ci-dessus exposés et leur application au 1er janvier 2025,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mais et an ci-dessous. Pour extrait certifié conforme Le Maire. atricia GOUDARD